



ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

Groupe parlementaire

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 1er juillet 2019

Monsieur le Président,

Conformément au règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser la question suivante à Monsieur le Ministre des Finances.

Il me revient que l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines effectue des contrôles « anti-blanchiment » auprès d'agences immobilières. D'après mes sources il y aurait eu de fortes amendes prononcées alors que les copies des cartes d'identité/des passeports des clients n'auraient pas été « certifiées ». La personne qui a photocopié la pièce d'identité aurait dû apposer un tampon « pour copie conforme ».

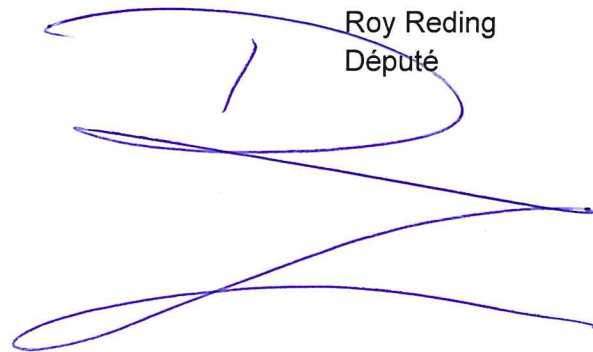
1. N'êtes-vous pas d'avis que de toute évidence une photocopie est conforme à l'original que l'on a copié, sans qu'il soit besoin d'apposer un tel tampon ?
2. N'êtes-vous pas d'avis que de tels bureaucratismes – sanctionnés de surcroît par des amendes – soient déplacés ?

Dans le même contexte on semble avoir soulevé que des agences soient « non compliant » alors qu'elles n'auraient pas effectué une « identification des recherches par des mesures raisonnables » et qu'il n'y aurait pas « d'analyse risque » ?

3. Pouvez-vous m'expliquer quelles recherches supplémentaires un agent immobilier pourrait raisonnablement effectuer en dehors de demander aux clients vendeurs/acheteurs/locataires des pièces d'identité, respectivement (locataires) des fiches de salaire, le contrat de travail, etc. ? Sachant que dans les ventes immobilières d'autres professionnels autrement plus équipés effectuent des recherches (notamment les banques) quelle autre source d'information/de recherche un agent immobilier devrait-il utiliser ?
4. Enfin, quelle « analyse risque » devrait faire un agent immobilier, au-delà des vérifications ci-avant ? Bien entendu il y a toujours le « risque » qu'un acquéreur X puisse utiliser des fonds d'origine criminelle, mais en quoi un agent immobilier pourrait-il déterminer l'existence d'un risque précis ?

5. N'êtes-vous pas d'avis que ces rapports servent d'avantage à présenter une belle statistique au GAFI comme quoi notre pays fait des efforts extraordinaires dans la lutte contre le blanchiment d'argent et que les amendes prononcés servent avant tout de renflouer les recettes étatiques qu'à véritablement lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Roy Reding
Député